

FAITES DES ECONOMIES !

Participez aux commandes groupées proposées par la CCI du Beaujolais et la CMA du Rhône.

POURQUOI PARTICIPER ?



Tarifs négociés



Service simple



Gain de temps



Respect de la réglementation



Réduction des risques de pollution



Conseils et professionnalisme

POUR TOUTES QUESTIONS

Vos contacts

Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais :

Clémentine CORGIER
04 74 62 73 00
ccorgier@villefranche.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône :

Axel GUILLIEN
04 72 43 43 49
a.guillien@cma-lyon.fr

POUR TOUTES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION

Vos prestataires

Collecte des déchets dangereux :

Société SERPOL
Isabelle CHAMBON
04 78 70 33 55
isabelle.chambon@serpol.fr

Entretien des séparateurs à hydrocarbures :

Société BIAJOUX
Alexandre BIAJOUX
04 74 22 12 12
alexandre.biajoux@biajoux.com



ELIMINEZ VOS DECHETS DANGEREUX A TARIF NEGOCIE

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo



CCI BEAUJOLAIS



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Rhône



SAUVONS
L'EAU!

rougevert



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Rhône



CCI BEAUJOLAIS

PERIMETRE DES INTERVENTIONS

La CCI du Beaujolais et la CMA du Rhône vous proposent **deux nouveaux services simples à des tarifs négociés** pour éliminer vos déchets dangereux et maîtriser vos rejets.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre de la **Mission Entreprises et Rivières de l'Agglo.**



NEONS
LUMINAIRES



PEINTURE
COLLE - VERNIS



EMBALLAGES
CHIFFONS

COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Tous les déchets dangereux sont concernés par cette collecte, *hors déchets d'activités de soin à risque infectieux, déchets radioactifs et amiantés.*

FILTRES
BATTERIES



HUILES
SOLVANTS



AEROSOLS



Comment bénéficier de ce service ?

1. Téléchargez la demande de devis à l'adresse suivante : www.beaujolais-cci.com/dechets ou contactez votre conseiller (voir au dos).
2. Retournez votre demande de devis complétée auprès de la société **SERPOL**.
3. Vous serez contacté(e) pour établir un devis sans engagement.
4. Après signature du contrat, la collecte sera réalisée sur site deux fois par an.

Certains contenants vous seront proposés gratuitement.



VIDANGE DE VOTRE SEPARATEUR A HYDROCARBURES

Facilitez-vous l'entretien annuel de votre équipement.



Comment bénéficier de ce service ?

1. Téléchargez la demande de devis à l'adresse suivante : www.beaujolais-cci.com/dechets ou contactez votre conseiller (voir au dos).
2. Retournez votre demande de devis complétée auprès de la société **BIAJOUX**.
3. Vous serez contacté(e) pour établir un devis sans engagement.
4. Après signature du contrat, la vidange sera réalisée au moins une fois par an.